



Section Organisation des Compétitions du Dimanche

SAISON 2018/2019

PROCÈS-VERBAL n°24

Réunion du : mardi 08 Janvier 2019

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de **2 jours** francs pour les toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

F.M.I. : EXPIRATION DES MOTS DE PASSE LE 31/12/2018
--

Les mots de passe Footclubs des utilisateurs ayant des accès F.M.I. **sont arrivés automatiquement à expiration le 31 décembre 2018 au soir.**

Les utilisateurs des F.M.I. sont donc invités à modifier leur mot de passe à partir du **1er JANVIER 2019.**

2 possibilités pour changer son mot de passe :

- **Via le site internet <https://fmi.fff.fr/assistance/>**
En utilisant la rubrique « *Mot de passe expiré ou oublié* »
- **Via FOOTCLUBS (<https://footclubs.fff.fr>)**
En utilisant la fonctionnalité « **Mot de passe oublié** » sur la fenêtre de connexion avant de vous connecter.

Le changement de mot de passe ne peut pas se faire dans l'application FMI (ni sur la tablette ni sur Internet).

Cette procédure sera réitérée début JUILLET 2019.

Nous vous remercions de bien vouloir communiquer cette information à vos utilisateurs.

SENIORS - CHAMPIONNAT**20434952 : CRETEIL LUSITANOS U.S. 2 / IVRY U.S. 1 du 16/12/2018 (N3)**

Reprise de dossier.

La Section,

Après lecture de la F.M.I., des rapports des 3 arbitres officiels et du délégué officiel,

Après réception et lecture des courriels des 2 clubs,

Considérant qu'à la 93^{ème} minute de jeu, l'éclairage s'est éteint alors qu'il restait 2 minutes à jouer dans le temps additionnel,

Considérant que l'arbitre a estimé que la luminosité était suffisante pour permettre au match d'aller à son terme dans de bonnes conditions,

Considérant que les joueurs d'IVRY U.S. ont refusé de reprendre le jeu estimant que la luminosité était insuffisante,

Considérant que l'arbitre et le délégué officiel ont demandé à plusieurs reprises aux joueurs d'IVRY U.S. de reprendre en vain,

Considérant que l'arbitre a donc décidé d'arrêter le match (score 3 buts à 1 en faveur de CRETEIL LUSITANOS U.S.) au motif que l'équipe d'IVRY U.S. refusait de reprendre le match,

Considérant que dans son rapport, le club d'IVRY U.S. indique que :

. les joueurs d'IVRY U.S. ont été surpris par le contraste de luminosité après l'extinction des lumières ;

. l'arbitre a demandé au gardien de but d'IVRY U.S. de reprendre le jeu ;

. le règlement en cas de panne d'éclairage a été rappelé au délégué officiel et il a été demandé par le capitaine d'IVRY U.S. et le délégué d'IVRY U.S. qu'il soit fait application de ce règlement car les conditions de luminosité n'étaient pas bonnes et ne garantissaient pas des conditions de jeu en toute sécurité pour les joueurs ;

. refusant d'attendre et voyant que l'équipe d'IVRY U.S. refusait de reprendre le match, l'arbitre et les 2 arbitres assistants ont quitté le terrain sans siffler le coup de sifflet final, laissant les 2 équipes sur le terrain ;

. les joueurs de CRETEIL LUSITANOS ont alors quitté le terrain suivis par ceux d'IVRY U.S. qui sont restés en tenue dans les vestiaires en attente de la décision de l'arbitre ;

. après plusieurs minutes d'attente, le délégué officiel est sorti du vestiaire des arbitres et a informé les 2 équipes que l'arbitre avait pris la décision de ne pas reprendre le match ;

. une réserve technique a été déposée par le club d'IVRY U.S. ;

Considérant que les dispositions réglementaires de l'article 16 du règlement du championnat du National 3 relatifs aux pannes d'éclairage concernent les matches ayant lieu en nocturne,

Considérant qu'il convient de rappeler que ce match se déroulait en diurne (coup d'envoi à 15h00) et qu'il était, selon le rapport de l'arbitre, 16h47 lorsque les projecteurs se sont éteints,

Considérant que les conditions de luminosité et de jeu sont de l'appréciation de l'arbitre,

Considérant que le rapport des 3 arbitres officiels et du délégué officiel indiquent que le match pouvait aller à son terme sans difficulté à la suite de l'extinction de l'éclairage, la luminosité était suffisante pour disputer les 2 minutes restantes en toute sécurité,

Considérant que l'équipe d'IVRY U.S., en refusant de reprendre le match, est allée à l'encontre de la décision de l'arbitre ce qui a eu pour conséquence l'arrêt prématuré du match,

Considérant que l'arrêt du match est donc de la responsabilité du club d'IVRY U.S.,

Par ces motifs,

Décide de donner match perdu par pénalité à IVRY U.S. (- 1 point – 0 but) pour en attribuer le gain à CRETEIL LUSITANOS U.S. (3 points - 3 buts).

20434955 : ULIS C.O. / AUBERVILLIERS C. du 13/01/2018 (N3)

Demande de changement de date et d'horaire des ULIS C.O. via FOOTCLUBS.

Cette rencontre aura lieu le **Samedi 12 Janvier 2019 à 14h30**, sur le stade Jean-Marc Salinier aux ULIS.

Accord de la Section, sous réserve de l'accord écrit d'AUBERVILLIERS parvenu dans les délais impartis.

20435130 : AUBERVILLIERS 2 C. / CESSON VERT ST DENIS E.S. 1 du 17/02/2019 (R2/A)

Demande de changement d'horaire d'AUBERVILLIERS via FOOTCLUBS.

Cette rencontre aura lieu le **Dimanche 17 Février 2019 à 12h30, en lever de rideau d'un match de CNU17**, sur le stade André Karman à AUBERVILLIERS.

Accord de la Section, les rencontres fédérales étant prioritaires sur les compétitions de Ligue.

20435484 : LIMAY A.L.J. 1 / PALAISEAU U.S. du 20/01/2019 (Seniors R2/B)

RAPPEL :

Dossier en retour de la C.R.D. du 05/12/2018 infligeant à l'équipe Seniors 1 de LIMAY ALJ une suspension de terrain de DEUX (2) MATCHES FERMES, à compter du 1^{er} Janvier 2019.

La Section demande au club de lui communiquer le nom et l'adresse d'un terrain de repli neutre en dehors de la Ville de LIMAY accompagné de l'attestation du propriétaire pour ce match, au plus tard le Vendredi 18 Janvier 2019 à 12h00.

Autre match concerné :

20435489 : LIMAY A.L.J. / ENTENTE SANNOIS SAINT GRATIEN du 27/01/2019

20435764 : VILLEMOMBLE SPORTS / POISSY AS 2 du 03/02/2019 (R2/D)

RAPPEL :

Dossier en retour de la C.R.D. du 05/12/2018 infligeant à l'équipe Seniors 1 de VILLEMOMBLE SPORTS une suspension de terrain de UN (1) MATCH FERME, à compter du 1^{er} Janvier 2019.

La Section demande au club de lui communiquer le nom et l'adresse d'un terrain de repli neutre en dehors de la Ville de VILLEMOMBLE accompagné de l'attestation du propriétaire pour ce match.

20435762 : NANTERRE E.S. 1 / ARGENTEUIL R.F.C du 03/02/2019 (R2/D)

RAPPEL :

Dossier en retour de la C.R.D. du 28/11/2018 infligeant à l'équipe Seniors 1 de NANTERRE ES, une suspension de terrain de TROIS (3) MATCHES FERMES, à compter du 1^{er} Janvier 2019.

La Section demande au club de lui communiquer le nom et l'adresse d'un terrain de repli neutre en dehors de la Ville de NANTERRE accompagné de l'attestation du propriétaire pour ce match.

Autres rencontres concernées :

20435776 : NANTERRE E.S. 1 / NOISY LE SEC B. 93 du 17/03/2019

20435797 : NANTERRE E.S. 1 / NEUILLY SUR MARNE du 31/03/2019

Si des matches de Coupes Régionales à domicile viennent s'intercaler dans ce calendrier, ils seront à prendre en compte dans la sanction.

20891038 : PARIS 15 A.C. 1 / LE MEE SP. du 03/02/2019 (R3/B)

RAPPEL :

Dossier en retour de la C.R.D. du 28/11/2018 infligeant à l'équipe Seniors 1 de PARIS 15 AC une suspension de terrain de DEUX (2) MATCHES FERMES, à compter du 1^{er} Janvier 2019.

La Section demande au club de lui communiquer le nom et l'adresse d'un terrain de repli neutre en dehors de la Ville de PARIS accompagné de l'attestation du propriétaire pour ce match ainsi que pour le match suivant :

20891049 : PARIS 15 A.C. 1 / BAGNEUX C.O.M. 1 du 17/03/2019

20436144 : BOULOGNE BILLANCOURT A.C. / OSNY F.C. du 20/01/2019 (R3/C)

Demande de changement d'horaire de l'AC BOULOGNE BILLANCOURT via FOOTCLUBS.

Cette rencontre aura lieu le **Dimanche 20 Janvier 2019 à 12h30, en lever de rideau d'un match de CNU17**, sur le stade Le Gallo à BOULOGNE BILLACOURT.

Accord de la Section, les rencontres fédérales étant prioritaires sur les compétitions de Ligue.

SENIORS - COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL I.D.F. 8èmes de Finale
--

21155934 : MELUN F.C. 1 / CESSON VERT ST DENIS E.S. 1 du 13/01/2019

Demande de changement de terrain de MELUN F.C. via FOOTCLUBS.

Cette rencontre aura lieu le Dimanche 13 Janvier 2018 à 15h00, sur le stade Paul FISCHER à MELUN.

Accord de la Section.**U19 - COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL I.D.F.
16èmes de Finale****21185144 : HOUILLES A.C. / SARCELLES A.A.S. du 13/01/2019**

Demande de changement d'horaire de l'AC HOUILLES via FOOTCLUBS.

Cette rencontre aura lieu le **Dimanche 13 Janvier 2019 à 12h00**, en lever de rideau des Seniors, sur le stade Maurice Baquet 1 à HOUILLES.

Accord de la Section.

U19 - CHAMPIONNAT**20502796 : DRANCY J.A. / PARIS F.C. 2 du 20/01/2019 (R1)**

Demande de changement de date et d'horaire de DRANCY J.A. via FOOTCLUBS.

Cette rencontre aura lieu le **Samedi 19 Janvier 2019 à 19h00**, sur le stade Paul André à DRANCY.

Accord de la Section, sous réserve de l'accord écrit de PARIS F.C. parvenu dans les délais impartis.

20504104 : LIVRY GARGAN F.C. / RACING COLOMBES 92 du 13/01/2019 (R3/D)

Demande de changement d'horaire de LIVRY GARGAN F.C. via FOOTCLUBS.

Cette rencontre aura lieu le **Dimanche 13 Janvier 2019 à 12h00**, sur le stade A. Vincent n°2 à LIVRY GARGAN.

Accord de la Section, sous réserve de l'accord écrit de RACING COLOMBES 92.

La Section vous rappelle que les compétitions de Ligue sont prioritaires sur les rencontres de District.

**U17 - COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL I.D.F.
16èmes de Finale****21186567 : FLEURY 91 F.C. / CLAYE SOUILLY S. du 24/02/2019**

Demande de changement de date et d'horaire des deux clubs via FOOTCLUBS.

Cette rencontre aura lieu le **Dimanche 13 Janvier 2019 à 11h45**, sur le stade Lascombe à FLEURY MEROGIS.

Accord de la Section.

21186569 : MANTOIS 78 F.C. / ISSY LES MOULINEAUX F.C. du 24/02/2019

Demande de changement de date et d'horaire des deux clubs via FOOTCLUBS.

Cette rencontre aura lieu le **Dimanche 13 Janvier 2019 à 12h00**, sur le stade Jean-Paul DAVID à MANTES LA JOLIE.

Accord des 2 clubs.

Accord de la Section.

U17 - CHAMPIONNAT**20506719 : EVRY F.C. 2 / PAYS DE FONTAINEBLEAU R.C. 1 du 20/01/2019 (R3/C)**

RAPPEL

La Section,

Après avoir pris connaissance de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 12/12/2018 ayant infligé une suspension de terrain de 1 match ferme à l'équipe d'EVRY F.C. à compter du 01/01/2019,

Demande au club d'EVRY F.C. de lui communiquer le nom et l'adresse d'un terrain de repli situé en dehors de la ville d'EVRY, accompagné de l'attestation du propriétaire des installations sportives, pour le 18/01/2019 à 12h00 au plus tard.

20506462 : SAINT OUEN L'AUMONE 2 / PLAISIROIS F.O. 1 du 03/02/2019 (R3/A)

Courriel de l'AS ST OUEN informant de ses recherches d'un terrain de repli.

La Section demande au club de lui communiquer le nom et l'adresse d'un terrain de repli neutre en dehors de la Ville de SAINT OUEN L'AUMONE accompagné de l'attestation du propriétaire pour ce match.

U16 - CHAMPIONNAT

20507027 : MONTRouGE F.C. 92 / RACING COLOMBES du 10/02/2019 (Poule A)

Demande de changement de date, d'horaire et de terrain de MONTRouGE F.C. 92 via FOOTCLUBS.

Cette rencontre aura lieu le **Samedi 09 Février 2019 à 17h15**, sur le stade Jean Lezer à MONTRouGE.

Accord de la Section, sous réserve de l'accord écrit du RACING COLOMBES parvenu dans les délais impartis.

COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF U15

21170156 : RED STAR F.C. / BUSSY ST GEORGES F.C. du 19/01/2019 avancé au 12/01/2019

Demande via Footclubs de BUSSY ST GEORGES FC pour avancer le coup d'envoi à 14h00.

Accord de la Section, sous réserve de l'accord du RED STAR FC qui doit parvenir au plus tard le vendredi 11/01/2019 – 12h00.

U15 – CHAMPIONNAT

20475327 : C.F.F.P. 2 / IVRY U.S. 1 du 15/12/2018 (R3/C)

Reprise de dossier.

La Section réitère sa demande du 18/12/2018 au club du C.F.F.P. concernant la transmission d'un rapport expliquant les conditions d'accueil et de déroulement de la rencontre.

U14 Régional

Poule A

20475505 : BRETIGNY F.C.S. / RED STAR F.C. du 12/01/2019

Demande via Footclubs de BRETIGNY F.C.S. pour reporter le match au 09/03/2019.

La Section,

Pris connaissance de la programmation des rencontres ce jour-là,

Considérant qu'une rencontre de Coupe Gambardella est prévue ce même jour, à la même heure et sur le même terrain,

Considérant que les rencontres de niveau National sont prioritaires sur celles de niveau Régional,

Par ces motifs,

Reporte le match au samedi 09/03/2019.